

Épilogé

“N'est-il pas temps pour les francophones de se donner un destin pour pouvoir exprimer leur point de vue avec autant de

fermeté que le font les Flamands?”

La phrase

“S'il vous plaît, bon Dieu de bon sang, laissez parler l'ortric.”

André Flabaut

Le président de la Chambre est intervenu mardi à la tribune à l'occasion d'un débat sur la réforme de la Chambre. Il a déclaré que les francophones ont le droit de s'exprimer avec autant de fermeté que les flamands.

ACTU

Suivre en vendredi le vote de la scission de l'arrondissement de BHV au Parlement sur le site de La Libre.



Ben Weyts n'a pas fait dans la dentelle, lui-elle flamande, en présentant abruptement la scission comme une victoire...francophone! Son parti, la N-VA, n'a pourtant jamais cessé de vouloir la

fin de l'arrondissement électoral et judiciaire.

Du “bac à sable” à l’homme d’Etat

► Débats plus passionnés que passionnants à la Chambre autour de la scission de B-H-V.

► Mais où sont donc passés les grands orateurs d'antan ?

Ambiance **Christian Laporte**

Qu'il se soit dans l'hémicycle ou dans les tribunes, le débat sur B-H-V n'a pas fait le plein malgré d'indéniables efforts d'une douzaine d'orateurs venus dire tout le mal qu'ils pensaient de la scission. Un groupe très restreint se limitant aux “terres ententes” de la N-VA et du Belang, du côté flamand et aux FDF de l'autre. Le MLD s'allie au comptant pour faute d'une ligne politique claire. De l'autre côté, les porte-parole francophones et néerlandophones des trois fa-

milles traditionnelles et des écologistes se sont efforcés de présenter l'accord non pas comme pas la limite mais comme une nouvelle du monde mais comme une nécessité. Comme l'a dit Patrick Dewael (Open VLD): “Nous avons pris nos responsabilités et conclu un compromis qui permet de sortir du brouillard de la scission des problèmes socio-économiques”. Bref, ceux qui s'attendaient à des interventions de haute stature intellectuelle comme lors de chaque grande réforme de l'Etat sont restés sur leur faim. Seul l'orateur Elio Di Rupo est monté à la tribune dans la veine du père Dykens en 1970 ou des Martens à répétition des années septante et quatre-vingts. C'est que les opposants ont fait dans le bond. Dès jeudi matin, Ben Weyts, député N-VA de l'ouest a échauffé les esprits en clamant que “la scission de B-H-V, une re-configuration flamande de longue date, ne demandait qu'un seul petit acte” mais “le projet soumis au parlement compte 16 articles dont 13 sont des concessions aux francophones”. Un peu martellé par le Beloc, en contraste à cela dans

Fapros-midi, nous sommes tombés dans un salon de la Chambre sur Siegfried Braeckx, autre teneur nationaliste qui nous assura que toute cette agitation n'avait guère de sens. Oui, il fallait scinder B-H-V mais depuis que comme d'habitude la Flandre de long en large il n'a jamais été interpellé sur le dossier. L'ami portait pour Franck et pour les Flamands! “Ce sont les gens sans avenir économique et leur dénomme qui interpellent les citoyens”. Pendant ce temps dans l'hémicycle, une de ses collègues s'opposait à a-

descendre la communauté urbaine au hasard, citant certaines prises de position francophones. Plus phédo, le secrétaire d'Etat Servais Verbeke, qui est, comme son alter ego Waelhert, le chef de file des projets institutionnels n'a pas s'empêché de clamer que “tandis que les francophones et néerlandophones, qui ont été très impliqués dans le processus de l'Etat fédéral, ont été très impliqués dans le processus de l'Etat fédéral”. Un courage qui “sera en fin de compte et toutes les entreprises de nos trois régions”. M. Di Rupo ajouta que “il en est qui partent mais qu'il en est aussi qui restent et à partir de chercher des solutions dans des circonstances très difficiles”. L'ami portait pour Franck et pour les Flamands! “Ce sont les gens sans avenir économique et leur dénomme qui interpellent les citoyens”. Pendant ce temps dans l'hémicycle, une de ses collègues s'opposait à a-

On peut désormais aller vers “une Belgique plus moderne avec un Etat fédéral plus efficace et des régions plus fortes.”

cher que Thierry a vite présenté ses excuses. En contraste avec ce qu'un collègue de la radio traita à la salle de presse de “propagande de bon à rien”. Un collègue Premier ministre qui en fin de débat rappela le point de vue gouvernemental. Pour Elio Di Rupo, la scission de B-H-V a permis de “renforcer une des plus grandes réussites institutionnelles”. Il remercia les partis flamands qui s'y sont associés mais salua aussi “le sens de l'Etat du MR, du CDH, du Ecolo et du PS qui ont pris leurs responsabilités pour la stabilité du pays”. Un courage qui “sera en fin de compte et toutes les entreprises de nos trois régions”. M. Di Rupo ajouta que “il en est qui partent mais qu'il en est aussi qui restent et à partir de chercher des solutions dans des circonstances très difficiles”. L'ami portait pour Franck et pour les Flamands! “Ce sont les gens sans avenir économique et leur dénomme qui interpellent les citoyens”. Pendant ce temps dans l'hémicycle, une de ses collègues s'opposait à a-

BHV scindé un vendredi 13. Porte-bonheur ou pas ?

► Fin de parcours (?) pour un dossier qui empoisonne la vie politique depuis 50 ans.

Vendredi 13. L'histoire retentit sans doute que c'est un vendredi 13 que l'une des plus longues sagas politiques de la Belgique a pris fin. Bien sûr, en Belgique, il ne faut jamais dire jamais. Et il n'est pas exclu qu'un jour ce vendredi 13, BHV, pour Bruxelles Hal-Vivrode, s'inscrit à nouveau dans une négociation dont nos hommes et femmes politiques ont le secret. Mais il semble que cette fois, on va pouvoir tourner la page. Un peu comme on l'a fait, fin des années 80, avec les Fourours. Les plus jeunes ne savent sans plus ce que furent “les Fourours”. Mais à l'époque, de 1964-1965 à quasiment 1990, le “Fourours” était un mouvement qui faisait régulièrement trembler le gouvernement belge, chaque fois que son leader, José Happart, remettait un peu de pression. Tout cela paraît déjà si lointain.

Ce vendredi donc, les députés et les sénateurs des 9 partis qui ont signé les accords institutionnels devaient voter les textes de loi qui traitent ces accords: PS, MR, CDH, Ecolo, CDHV, S&A, Open VLD et Groenit. On rappellera, et dans les grandes lignes, le contenu de ces accords conclus, il y a presque un an, le 11 septembre 2011.

1. BHV électoral. La réforme la plus symbolique est donc celle qui organise la scission de l'arrondissement de Bruxelles Hal-Vivrode (BHV). Trois circonscriptions électorales dans l'ancienne province du Brabant sont créées: Brabant flamand, Brabant wallon et Bruxelles-Capitale moyennant l'existence de modalités spéciales pour les électeurs des 6 communes de la périphérie bruxelloise. Ceux-ci auront la possibilité, définitive, sans limitation dans le temps et sans devoir se déplacer, de voter pour des listes bruxelloises. Les contentieux administratifs, en ce compris le contentieux linguistique relatif aux 6 communes et à leurs personnes, morales et physiques, sont confiés à l'Assemblée générale (paritaire N et F) du Conseil d'Etat. De plus, les électeurs flamands ne pourront plus

porter atteinte aux nouvelles garanties francophones des communes de la périphérie, en particulier concernant la compétence de l'AG du Conseil d'Etat ainsi que la procédure de nomination des bourgmestres dans ces 6 communes.

2. La nomination des bourgmestres. Après les prochaines élections communales, un vote interviendra parmi les conseillers communaux pour présenter un candidat bourgmestre. Dès ce moment là, il sera désigné bourgmestre et porteur d'alliance le titre de bourgmestre désigné avec tous les pouvoirs attachés à sa fonction. Le gouvernement flamand aura 60 jours pour exercer sa compétence de nomination. Le bourgmestre désigné restera jusqu'à ce que la Région flamande le nomme. Si ce ne s'agit pas, il sera nommé. Si la Région flamande refuse la nomination, le bourgmestre restera “désigné” jusqu'à ce que l'Assemblée générale paritaire du Conseil d'Etat se prononce. Si le Conseil d'Etat confirme la position du gouvernement flamand, le bourgmestre n'est pas nommé et le conseil communal adopte un nouveau de présentation.

3. BHV judiciaire. Il y aura dédoublement des tribunaux bruxellois par la création d'un tribunal francophone et un tribunal néerlandophone qui seront l'un et l'autre compétents pour le ressort de l'actuel arrondissement judiciaire, 4 communes. De plus, les dossiers des justiciables francophones des 35 communes de Hal-Vivrode seront traités immédiatement. C'est à dire dès le choix de la langue par le suspect, par des magistrats francophones détachés du parquet de Bruxelles qui travailleront par priorité des affaires francophones. A l'instar du siège, une adaptation des cadres linguistiques du parquet de Bruxelles sera réalisée (1/3 de néerlandophones et 4/3 de francophones). Pour le parquet de Bruxelles et de Hal-Vivrode, les experts linguistiques seront redécouverts et adaptés (1/3 de bilingues au lieu des 2/3 actuellement). Une commission “bilingue” de l'autre langue sera créée au lieu de la commission “apérofronçaise” actuellement. Il y aura aussi un redou-

blement des droits actuels des justiciables francophones dans l'arrondissement judiciaire de BHV, cela concerne surtout les changements de langue qui ne seront plus soumis au seul pouvoir d'appréciation du juge.

4. Vote des Belges à l'étranger. Tous devront pouvoir participer aux élections organisées au pays. Les inscriptions sur les listes électorales seront permises. Lors de l'inscription dans un poste diplomatique, il sera automatiquement proposé aux Belges de s'inscrire en même temps sur une liste des électeurs de manière à pouvoir participer aux élections.

5. Commune métropolitaine. Elle aura pour objectif de renforcer les collaborations entre les autorités publiques des Régions, les provinces, les communes dans les matières suivantes: social, économique, aménagement du territoire, mobilité, travaux publics, environnement, travaux routiers autour de Bruxelles, accès au Ring.

6. Refinancement de Bruxelles. Une première “maison” de 258 millions est prévue en 2013. La deuxième suite de la réforme de l'Etat (qui doit intervenir avant la fin de la législature en 2014) comprendra un second volet de 205 millions d'euros. Le refinancement total approche donc les 500 millions.

7. Renouveau politique. Plusieurs règles simples sont introduites. Épinglons celles-ci: interdiction de cumul entre une place effective et une place suppléante; interdiction de personne à des élections simultanées dans les mandats sont incompatibles; obligation pour le candidat qui comme objectif d'assumer le dernier mandat pour lequel il s'est présenté.

8. Pour suivre. La deuxième étape de la réforme de l'Etat comprendra deux votes très délicats: les transferts de compétences et la modification de la loi de financement. Rendez-vous au mois de juin 2014. Pour autant évidemment que le gouvernement tienne bon jusque-là. **V.L.M.**